

(entre-nous)

JOURNAL D'INFORMATION DE LA SRL HERSTAL

Janvier 2026

SRLH

SOCIÉTÉ RÉGIONALE
DU LOGEMENT DE HERSTAL

68

P. 6-7 DOSSIER

TRANSFERT ET ATTRIBUTION

**COMMENT SONT ATTRIBUÉS
LES LOGEMENTS ?
Comprendre le rôle du C.A.L.
et les procédures d'attribution**



A. Nihon, G. Delarge, M. Thomas, J-P Dislins, S. Gallo (absents : F. Bok, L. Campstein et M. Wild)

➊ 5

CADRE DE VIE
PREMIÈRE ACTION DE
NOTRE ÉCO-TEAM DANS
LE QUARTIER FAURIEUX



➊ 8

CONSTRUCTION
15 LOGEMENTS INCLUSIFS :
UNE CHARTE DE VIE
EN COURS D'ÉLABORATION





Transformations lourdes de bâtiments
Constructions annexes • Rénovations de bâtiments



Ino-Constructions SPRL • 0479 292 004

UMAN
 architect

Liège • Marche • Huy • Dalhem
 Liège Rue du Fort, 7 bte3
 4460 Grâce-Hollogne
 Tel. 04/378.98.00
uman.eu



batitec

Votre constructeur

**Votre publicité
 dans notre journal
 (entre-nous)**

JOURNAL D'INFORMATION DE LA SRL HERSTAL

(entre-nous)
 JOURNAL D'INFORMATION DE LA SRL HERSTAL
 octobre 2025

SRLH
 SOCIÉTÉ RÉGIONALE
 DES TRAVAUX PUBLICS

67

Dossier
 ENTRETIEN
 LA CELLULE TRAVAUX SE RÉORGANISE
 POUR MIEUX VOUS SERVIR

PONTISSE
 UN ARBRE À LIVRES ET
 UNE MICRO-FORÊT EN VILLE

MILMORT
 92 MAISONS
 EN COURS DE RÉNOVATION

entre-nous
 JOURNAL D'INFORMATION DE LA SRL HERSTAL
 juillet 2025

SRLH
 SOCIÉTÉ RÉGIONALE
 DES TRAVAUX PUBLICS

66

UR MESURE
 PERSONNE DE RÉFÉRENCE POUR TOUTES
 LES CHÈSES : VOTRE CHARGÉE DE CLIENTÈLE

OS
 VOIRIS
 ARBRES ET
 OISEAUX !

ENTRETIEN
 PEINTURE DES
 CHÂSSIS EXTERIEURS

**QUE, PANNE DE CHAUFFAGE
 VISIBLES ?
 Un logement sain et bien entretenu !**

ECOTEAM

OS
 SUR UN AVENIR DURABLE

**PLAN DE RÉNOVATION
 AU TOUR DES 92 MAISONS
 DE MILMORT**

65

Contact

Joël Bisschop

04 256 95 74

j-bisschop@srlherstal.be



www.srlherstal.be

P. 4-5 ENSEMBLE

➊ BIENVENUE

85 nouveaux ménages accueillis en 2025

➋ TRAVAUX

Programme RepowerEu

➌ CADRE DE VIE

Première action éco-team quartier Faurieux

P. 6-7 DOSSIER

➊ COMMENT SONT ATTRIBUÉS

LES LOGEMENTS ? Comprendre le rôle du C.A.L. et les procédures

P. 8-9 DANS NOS MURS

➊ CONSTRUCTION

15 logements inclusifs

➋ SERVICE

Entretien des espaces verts

➌ ÉNERGIE

Contrat OMNIUM Bulex

➍ PRÉVENTION

Curage des égouts

P. 10-11 EN PRATIQUE

➊ TENTATIVE D'ESCRIVANERIE

Attention aux mails frauduleux

➋ TECHNOLOGIES

la SRLH se forme à l'IA

➌ CANALISATIONS

Ne jetons pas n'importe quoi dans les toilettes

P. 11 AGENDA

➊ Les futurs congés à la S.R.L. Herstal

Éditeur responsable :
Frédéric Sevrin,
directeur-gérant de la S.R.L. Herstal

Comité de rédaction :

Pascale Léonard

Audrey Burette

Guy Thomas

Joël Bisschop

Production : CRD srl

Impression : Henroprint (tirage : 2500 ex.)

(entre-nous)

JOURNAL D'INFORMATION DE LA SRL HERSTAL



Chers locataires de la S.R.L. Herstal ,
Chers amies, chers amis,

Christian Laverdeur

En ce début d'année, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour 2026. Que cette nouvelle année vous apporte santé, sérénité et de beaux moments partagés. À la S.R.L. Herstal, nous resterons pleinement engagés à améliorer votre cadre de vie et à répondre au mieux à vos besoins.

Dans cette édition, nous mettons à l'honneur un acteur essentiel mais souvent méconnu : le Comité d'Attribution des Logements (C.A.L.). Chaque mois, il examine les candidatures et attribue les logements selon des règles strictes fixées par la Wallonie. Tout est encadré et informatisé : aucune intervention humaine ne peut modifier l'ordre des listes. C'est la garantie d'un traitement juste et égalitaire pour tous.

Nous revenons également sur les demandes de transfert, dont les délais peuvent parfois sembler longs. Ils s'expliquent par des règles de priorité et par la disponibilité limitée de certains types de logements. Ce n'est jamais un oubli, mais bien une contrainte réglementaire.

De manière générale, la SRLH doit respecter des délais légaux pour chaque type de demande. Votre patience nous permet de traiter chaque dossier avec sérieux et transparence.

Enfin, soyez vigilants : plusieurs tentatives de fraude par e-mail ont été signalées. Nos messages officiels proviennent uniquement d'adresses se terminant par @srlherstal.be. En cas de doute, n'hésitez jamais à nous contacter.

En ce mois de janvier, je vous souhaite à toutes et tous une année placée sous le signe de la confiance, de la clarté et du respect mutuel. Continuons à faire de nos quartiers des lieux sereins et solidaires.

Christian Laverdeur

Président de la S.R.L. Herstal

BIENVENUE AUX NOUVEAUX LOCATAIRES

85 nouveaux ménages accueillis en 2025

L'année 2025 est désormais terminée, l'heure est au bilan : 85 nouveaux ménages ont rejoint notre parc locatif durant cette année. Nous leur souhaitons la bienvenue !

Au total, ils ont emménagé dans 21 maisons et 64 appartements, répartis comme suit :

- ➔ 52 logements à Herstal
- ➔ 18 à Vottem
- ➔ 8 à Liers
- ➔ 7 à Milmort

Parmi ces arrivées, Madame Hassan a emménagé le 1^{er} juillet à Vottem avec ses deux filles de 6,5 ans et 15 mois. La famille occupe un appartement de deux chambres.



Madame Hassan

« Mon nouvel appartement a été entièrement rafraîchi, se réjouit-elle. C'est propre, ça brille, et tout a été remis en ordre, jusqu'à la nouvelle installation de chauffage central. Il n'y a rien à dire : je n'avais plus qu'à déposer mes bagages. »

La nouvelle locataire, qui apprécie particulièrement le calme du quartier, précise avoir bénéficié d'un accueil très chaleureux. Elle souligne aussi la rapidité et la qualité de l'accompagnement : « *Le service clients a été au top, vraiment humain !* »

Un témoignage qui reflète le travail des équipes et l'importance d'offrir à chacun un logement de qualité, adapté et accueillant.

TRAVAUX

Programme RepowerEu : une séance d'infos pour les locataires



Durée des travaux, planning, accompagnement... Les 77 ménages concernés par la pose de panneaux photovoltaïques ont été informés de tous les aspects du chantier.



Le 1^{er} décembre, la S.R.L. Herstal a organisé dans ses locaux une séance d'information collective destinée aux locataires concernés par le programme RepowerEu, qui prévoit l'installation de nouveaux équipements.

Au total, 77 ménages ont été invités : tous bénéficieront prochainement de panneaux photovoltaïques et 8 d'entre eux sont également concernés par la pose d'une pompe à chaleur. Cette rencontre avait pour objectif d'expliquer clairement le projet, les raisons de la sélection des logements, ainsi que les avantages et les contraintes de ce type d'installation.

Ce programme, financé grâce à un appel à projets auquel la S.R.L. s'est inscrite, n'a malheureusement pas pu

être réalisé en même temps que les travaux du plan de rénovation 2020-2025 – l'appel étant arrivé plus tard. Durant la séance, les locataires ont pu recevoir des informations sur :

- ➔ Le **déroulement concret des travaux**, qui dureront environ une journée par logement
- ➔ L'**intervention de Resa**, notamment pour la pose de compteurs intelligents
- ➔ Le **planning prévisionnel**, avec un démarrage des travaux début 2026
- ➔ Le **rôle de l'accompagnement social**, présent pour soutenir les ménages pendant toute la durée du programme.

Les architectes et l'entreprise chargée des travaux étaient également présents pour répondre aux questions. Au-delà des contraintes liées à l'installation, le programme apporte un avantage majeur: des économies d'énergie pour les locataires, grâce à une production d'électricité locale et durable.



CADRE DE VIE

Première action de notre éco-team dans le quartier Faurieux

La S.R.L. Herstal a récemment créé une éco-team, un groupe composé d'employés et d'ouvriers volontaires, engagés pour améliorer le cadre de vie et réduire notre impact environnemental. Aujourd'hui, l'équipe compte neuf membres et chacun peut proposer des actions grâce à un panneau à idées installé dans nos locaux.

Parmi les premières mesures internes déjà mises en place, citons par exemple la suppression des essuie-mains en papier dans les toilettes du siège social, remplacés par des sèche-mains automatiques, ou encore la volonté d'organiser une animation sur la gestion des déchets en collaboration avec Intradel, ainsi que l'introduction de gobelets réutilisables.

Le jeudi 16 octobre, l'éco-team a organisé sa première action sur le terrain : une journée propreté dans le quartier Faurieux, un site où la responsable des communs constate régulièrement une accumulation de déchets.

Pour renforcer l'initiative, une école du quartier a été associée au projet. Les élèves ont d'abord participé à une animation d'une heure autour des déchets et du tri, avant de prendre part à une demi-heure de ramassage et de tri à l'extérieur.

Un appel avait également été lancé aux locataires, mais seuls 4 ou 5 d'entre eux ont répondu présents. Une participation modeste, mais motivante pour une première action.

SECRÉTARIAT

Patience et délais légaux : pourquoi certaines réponses prennent du temps

Les mails ont fait place aux envois postaux. Mais la durée de traitement des informations ne varie pas...

Nous savons que vous êtes souvent impatients d'obtenir une réponse ou une intervention. Avec les échanges par e-mail, il est naturel d'espérer un retour rapide.

Mais il est important de rappeler qu'un e-mail a la même valeur qu'un courrier : chaque demande doit être enregistrée, vérifiée et traitée dans des délais légaux que nous sommes tenus de respecter.

Voici un rappel des principaux délais :

- ⌚ Modifications liées aux loyers ou à la composition du ménage : 30 jours
- ⌚ Réclamations : 30 jours
- ⌚ Demandes d'intervention technique : Une analyse administrative est réalisée dans les 24 heures ouvrables.

Ensuite, le délai dépend du degré d'urgence, défini selon trois niveaux : intervention dans la semaine, dans le mois ou dans les 6 mois.

- ⌚ Autres types de demandes : 10 jours

Nous faisons tout notre possible pour vous répondre dans les meilleurs délais, mais certaines étapes nécessaires – vérifications, validations, planification technique – demandent du temps.

Merci pour votre compréhension et votre patience.

TRANSFERT ET ATTRIBUTION

COMMENT SONT ATTRIBUÉS LES LOGEMENTS ? COMPRENDRE LE RÔLE DU C.A.L. ET LES PROCÉDURES D'ATTRIBUTION

Attribuer un logement ou traiter une demande de transfert répond à des règles strictes. Le C.A.L. (Comité d'Attribution des Logements) veille chaque mois à appliquer ces procédures pour garantir un traitement équitable de tous les candidats.

Le Comité d'Attribution des Logements (C.A.L.) joue un rôle essentiel dans la gestion des logements de la S.R.L. Herstal. C'est lui qui décide quel candidat pourra emménager dans quel logement. Sa composition a été entièrement renouvelée cet été : ce sont donc de nouveaux membres qui, chaque mois durant la législature, analyseront les candidatures et prendront les décisions d'attribution.

Il est préparé et animé par Madame Stéphanie Gallo, chargée de clientèle des candidats locataires.

UN FONCTIONNEMENT STRICTEMENT ENCADRÉ

Chaque C.A.L. se déroule en présence du commissaire de la Société wallonne du Logement (SWL), chargé de veiller au respect de la réglementation. Lors de chaque séance – une par mois, 10 à 15 logements sont attribués.

LE C.A.L. A DEUX GRANDES MISSIONS :

- 1. Attribuer les logements**, en fonction des listes officielles.
- 2. Analyser les refus** formulés par les candidats.

Le premier refus n'a pas de conséquence, mais un deuxième refus entraîne une radiation. Des dérogations sont possibles, mais uniquement dans des situations très encadrées.

Toutes les règles d'attribution sont définies par un arrêté du Gouvernement wallon. La S.R.L. Herstal n'a aucune marge de manœuvre : elle ne peut en aucun cas favoriser un candidat au détriment d'un autre.

DEUX TYPES DE LOGEMENTS, DEUX PROCÉDURES

La S.R.L. Herstal dispose de quelque 1800 logements, dont 127 à loyer d'équilibre.

Ces 2 types de logements sont identiques en termes de qualité, mais attribués aux locataires selon des règles différentes :

1. LE LOGEMENT SOCIAL

- ☞ Le **loyer** est **calculé en fonction des revenus**.
- ☞ Il est **attribué selon un système de points de priorité** : composition du ménage, situation de handicap, ancienneté, conditions de logement actuelles, etc.

2. LE LOGEMENT À LOYER D'ÉQUILIBRE

- ☞ Le **loyer** est **fixe**, mais il doit permettre au ménage de conserver au minimum 80 % du revenu d'intégration sociale (RIS) une fois le loyer payé.
- ☞ Il est **attribué selon le critère d'ancienneté** dans la liste d'attente.



S. Gallo et L. Banse

DES DÉROGATIONS POSSIBLES DANS DES CAS EXCEPTIONNELS

Certaines situations peuvent justifier un passage en priorité, mais elles restent rares. Elles doivent être validées par le C.A.L..

DEUX TYPES DE DÉROGATIONS EXISTENT :

- ➊ **Cohésion sociale** : par exemple, rapprocher un locataire non motorisé d'un hôpital, d'une école ou d'un lieu de travail.
- ➋ **Urgence sociale** : incendie, catastrophe naturelle, ou aggravation soudaine d'un problème de santé rendant le logement inadapté.

66

Quand un logement se libère, en fonction du logement, c'est soit un procédé qui est activé, soit l'autre. Dans tous les cas, nous devons suivre la liste dans l'ordre et proposer le logement au premier candidat dont la composition familiale correspond au logement. Tout est informatisé, nous n'avons aucune marge de manœuvre.

99

Audrey Burette,
Coordinatrice de la cellule Clientèle

DEMANDER UN TRANSFERT : UNE PROCÉDURE SOUVENT LONGUE

Si les demandes des candidats-locataires sont nombreuses, celles de transfert le sont tout autant. Et elles impliquent parfois des délais très longs.

Les raisons de ces demandes sont variées : la composition de ménage qui change, le logement qui n'est plus adapté suite à une maladie ou à un handicap, des convenances personnelles comme le souhait de changer de quartier ou d'emménager dans une maison plutôt qu'un appartement.

COMMENT INTRODUIRE UNE DEMANDE DE TRANSFERT DE LOGEMENT ?

Les demandes de transfert sont gérées par Mme Laura Banse. Vous pouvez la contacter par mail ou via le formulaire disponible sur notre site internet www.srlherstal.be.

Après réception de la demande, elle réalise une visite à domicile afin d'analyser précisément la situation. La demande est ensuite encodée dans le système informatique et un numéro de référence est transmis au demandeur. Les délais peuvent être très longs : cela ne signifie pas que votre demande est oubliée, mais que la disponibilité des logements correspondant à vos besoins peut être rare.

LES RÈGLES DE PRIORITÉ POUR LES TRANSFERTS

Les logements disponibles sont attribués selon un ordre réglementaire très clair. Trois catégories de priorités existent :

1. Quitter un logement devenu trop grand car la composition de la famille a changé
2. Quitter un logement devenu trop petit car la composition de la famille a changé
3. Déménager pour convenance personnelle, avec une priorité supplémentaire pour les personnes ayant des problèmes de santé.

REFUS ET CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

Le locataire peut refuser un logement proposé dans le cadre d'un transfert, mais la demande sera alors annulée. Il est donc très important de formuler ses besoins très précisément dès le départ.

ATTENTION : les locataires ne peuvent pas introduire de demande de transfert pour convenance personnelle durant

P. 8-9 DANS NOS MURS



CONSTRUCTION

15 logements inclusifs, autonomes et solidaires : une charte de vie en cours d'élaboration

Le chantier se poursuit. Et déjà, vous nous faites part de votre intérêt pour ces logements dédiés aux personnes en perte d'autonomie, de plus de 65 ans ou en situation de handicap...

La construction des 15 logements inclusifs et solidaires se poursuit, sur un terrain situé à l'arrière de notre siège social. Destinés aux personnes en perte d'autonomie, de plus de 65 ans ou en situation de handicap, ces logements devraient être mis en location à l'automne 2026.

En parallèle du chantier, nous travaillons actuellement à l'élaboration d'une charte de vie, un document essentiel pour encadrer la vie collective et encourager les échanges entre futurs habitants, le projet étant basé, entre autres, sur la solidarité.

Certains logements seront des logements collectifs qui nécessitent aussi de fixer des règles de vie partagée. Un

règlement spécifique d'attribution de ces logements est également en cours de préparation.

Même s'il est encore trop tôt pour déterminer qui occupera ces logements, plusieurs personnes ont déjà manifesté leur intérêt. Nous enregistrons ces demandes, qui seront examinées lorsque le cadre d'attribution sera finalisé.

Le projet est réalisé en partenariat avec l'Association Interrégionale de Guidance et de Santé (AIGS), dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'AVIQ (Agence wallonne pour une Vie de Qualité). Il bénéficie en outre du soutien financier du Plan de Relance et de Résilience (PRR) mis en place par l'Union européenne.

SERVICE

Entretien des espaces verts : un nouveau prestataire dans les communs

Dès le printemps, c'est l'entreprise XLG Facility qui entretiendra les espaces verts communs.

Après deux ans de collaboration, l'entreprise Krinkels n'a pas souhaité poursuivre l'exécution du marché pluriannuel d'entretien des espaces verts. Malgré des débuts difficiles, un rythme de travail satisfaisant avait pourtant fini par s'installer.

Un nouveau cycle démarre donc : le marché a été attribué à la firme XLG Facility, qui prendra en charge l'entretien de nos espaces verts à partir de mars 2026. Comme à chaque changement de prestataire, il faudra accompagner l'équipe afin qu'elle se familiarise avec les particularités du marché et de notre patrimoine.

xlg FACILITY
SOLUTIONS



Des premiers échanges ont déjà eu lieu avec l'entreprise afin de préparer la prochaine saison et d'anticiper au mieux les problèmes rencontrés par le passé. La mise en place d'un service de qualité demande toujours un temps d'adaptation, notamment pour les ouvriers de terrain qui doivent intégrer nos exigences.

Nous comptons donc, une fois encore, sur votre patience et votre compréhension durant cette période de transition.

Rendez-vous à la fin de l'hiver pour démarrer cette nouvelle collaboration.

ÉNERGIE

Contrat OMNIUM Bulex : ce que cela couvre réellement

Entretien, dépannage, pièces à remplacer... Le contrat Bulex est complet et vous couvre pour tous types de travaux sur votre chaudière.



© Bulex

Le **contrat "Entretien chaudière et chauffe-eau"** conclu avec Bulex offre une protection complète pour tous les locataires dont le logement est équipés d'une chaudière ou d'un chauffe-eau individuel. Ce contrat comprend :

- ➊ **L'entretien annuel obligatoire** de votre chaudière ou chauffe-eau.
- ➋ **Le dépannage à chaque demande**, dès qu'un problème survient.
- ➌ **La prise en charge des pièces et de la main-d'œuvre**, tant que l'appareil est réparable.

Ce contrat est mutualisé à l'ensemble des locataires concernés. Cela signifie que chacun bénéficie d'un service complet à un coût fixe et identique, qu'il fasse appel ou non au service de dépannage.

En pratique, vous ne devez jamais payer de frais en cas de panne. Les provisions pour charges que vous payez tous les mois avec votre loyer comprennent toutes les interventions.

Grâce à cette formule, vous êtes protégés contre les mauvaises surprises et contre les factures élevées liées aux réparations. C'est une garantie de sécurité, de confort et de tranquillité pour tous.



PRÉVENTION

Curage des égouts : on reprend !

Désormais, nous procéderons au curage préventif des égouts tous les deux ans, afin de garantir l'entretien régulier et diminuer les risques de bouchons (interventions à charge de l'occupant).

En 2021, la S.R.L. Herstal avait choisi de suspendre le curage annuel des égouts dans les communs afin de réduire les charges techniques. Durant plusieurs années, le nombre d'interventions pour obstruction a été attentivement suivi.

L'analyse montre qu'à partir de 2024, les interventions pour égouts bouchés dans les parties communes ont fortement augmenté. Face à cette recrudescence, les curages préventifs ont été réintroduits et réalisés en 2025.

Pour garantir un bon entretien tout en maîtrisant les coûts, la solution la plus efficace est de procéder à un **curage tous les deux ans**. Cette intervention préventive est à charge des locataires.

Si vous habitez dans un immeuble collectif, vous payez donc une provision pour cette charge, tous les mois à partir de janvier 2026, en plus de votre loyer. Au moment du décompte annuel des charges locatives, vous serez remboursés si votre immeuble n'a pas fait l'objet d'un curage.

Il s'agit de faibles montants, mais il nous semblait important de vous en informer. Pas d'inquiétude donc si le curage n'est pas réalisé une année sur deux.

Afin de préserver vos égouts, vous trouverez des conseils dans notre page en pratique de cette édition.

TENTATIVE D'ESCROQUERIE

Attention aux mails frauduleux

Des escrocs envoient de faux mails de rappel au nom de la S.R.L. Herstal. Soyez prudents !



Plusieurs locataires nous ont signalé avoir reçu de faux rappels de paiement ou des demandes d'informations personnelles envoyées depuis des adresses qui n'appartiennent pas à la S.R.L. Herstal, ces dernières semaines. Ces messages sont frauduleux.

Ne répondez pas et ne réalisez aucun paiement via ces e-mails.

Comment reconnaître un message officiel ?

Toutes nos communications sont envoyées uniquement depuis des adresses se terminant par :

@srlherstal.be

(exemple : initiale du prénom-nom@srlherstal.be)

**Un doute ?
Contactez votre chargée de clientèle !**

En cas d'incertitude sur l'origine d'un courriel, contactez-nous directement. Merci à toutes et tous pour votre vigilance !

CANALISATIONS

Ne jetons pas n'importe quoi dans les toilettes !

Pour préserver les canalisations et éviter les bouchons, quelques gestes simples sont essentiels. Voici ce qu'il ne faut jamais jeter dans les toilettes... et pourquoi.

La graisse se fige dans les tuyaux et finit par bloquer l'écoulement. Quant aux lingettes, même lorsqu'elles sont dites "biodégradables", elles ne se dissolvent pas et s'accumulent, créant d'importants dégâts.

À ne jamais jeter dans les toilettes :

- Graisse* ou huile
- Restes alimentaires
- Lingettes
- Essuie-tout
- Serviettes hygiéniques et tampons



Seul le papier toilette peut aller dans les WC.

En respectant ces règles, vous contribuez à préserver les installations, éviter des nuisances... et écarter des interventions coûteuses.

* Que faire de la graisse ? Laisser refroidir et solidifier dans un récipient, puis jeter à la poubelle.



TECHNOLOGIES

Le personnel de la S.R.L. Herstal se forme à l'intelligence artificielle

Tandis que l'intelligence artificielle gagne du terrain, la S.R.L. Herstal souhaite s'assurer qu'elle reste un outil au service de l'humain. Le personnel a assisté à une matinée d'étude pour se familiariser avec ses usages et ses limites.

L'Intelligence artificielle (IA) est au cœur de l'actualité et suscite des avis partagés : source d'efficacité et de créativité pour certains, risque démocratique et social pour d'autres. Il est donc essentiel que tous les acteurs comprennent ses enjeux et apprennent à l'utiliser de manière responsable.

C'est dans cette optique que les membres du personnel de la S.R.L. Herstal ont consacré une matinée d'étude à l'IA. L'objectif était de définir clairement ce qu'est l'intelligence artificielle, d'en retracer l'histoire, de présenter les technologies actuelles, d'expliquer le cadre légal et réglementaire, et d'aborder les grandes questions éthiques liées à son utilisation.

La S.R.L. Herstal entend poursuivre cette réflexion afin d'identifier les systèmes d'IA susceptibles d'améliorer la qualité du travail et de faciliter les tâches quotidiennes, tout en maintenant l'humain – travailleurs et locataires – au centre de ses préoccupations.

Les futurs congés à la S.R.L. Herstal

Il n'y a pas de congés prévus
durant ce premier trimestre 2026.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
LA DIRECTION ET LE PERSONNEL
DE LA S.R.L. HERSTAL

vous souhaitent une

*Excellente
année 2026 !*

NOTRE N° D'APPEL RÉSERVÉ
AUX LOCATAIRES DE LA S.R.L. HERSTAL :

02 800 49 15

Pour toutes demandes de dépannages,
veuillez svp bien préciser que vous êtes
locataires de la S.R.L. Herstal .



Chaudières à condensation Bulex

**Aujourd’hui,
vos solutions de demain**

Un intérieur où règne une douce chaleur et où vous profitez d'une eau chaude sanitaire à bonne température ? Avec les chaudières au gaz de Bulex, vous profitez d'un confort optimal.

Nous investissons en effet dans les toutes dernières technologies et cherchons toujours à nous améliorer. Un avantage que vous constaterez immédiatement au montant de vos factures d'énergie et à vos émissions de CO₂ : les unes comme les autres afficheront une nette diminution.



ThermoMaster

ThemaFast Condens

Thema Condens A